

Régie Inter municipale du Centre Sportif et Culturel de Brandon

Procès-verbal de la **séance ordinaire** de la Régie Inter municipale du CSCB, tenue à la salle Jean Coutu du 155 rue Saint-Gabriel à Ville de Saint-Gabriel, **ce 21 juin 2018, à 20 h**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

- Gaétan Gravel, Ville de Saint-Gabriel
- Mario Frigon, Municipalité Saint-Gabriel-de-Brandon
- Nicole Bernèche, Municipalité Saint-Gabriel-de-Brandon
- Daniel Rocheleau, Municipalité de Mandeville
- Denis Gamelin, Municipalité Saint-Cléophas-de-Brandon
- Yves Morin, Ville de Saint-Gabriel

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS À LA RENCONTRE :

- Michel St-Laurent, directeur général et secrétaire trésorier par intérim
- Michel Yanakis, responsable de la maintenance
- Stéphanie Girardeau, technicienne en comptabilité

EST ABSENT : Aucune personne

PUBLIC QUI ASSITE À LA RENCONTRE : 5

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET PRÉSIDENT

73-06-2018

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents forment quorum sous la présidence de Monsieur Gaétan GRAVEL, maire de Ville de Saint-Gabriel ;

Il est proposé par : Mario FRIGON

Appuyé par : Yves MORIN

Et résolu :

QUE la séance ordinaire de la régie du CSCB du 21 juin 2018 soit ouverte à 20h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

74-06-2018

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 Séance ordinaire du 31 mai 2018

5. FINANCES

5.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 20 juin 2018

5.2 Comptes payés, déduction à la source et déclaration au 20 juin 2018

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 Formation Logiciels Sport-Plus pour la gestion d'inscriptions en ligne

6.2 Renouvellement de la concession du pro-shop

6.3 Renouvellement d'échange de services avec la compagnie ELPC

6.4 Santé à cœur – Location de la salle Jean Coutu

7. VARIA

8. CORRESPONDANCES

9. PÉRIODE DES QUESTIONS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Nicole BERNÈCHE

Appuyé par : Daniel ROCHELEAU

Et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 juin 2018 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

75-06-2018 4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 31 MAI 2018

Il est proposé par : Daniel ROCHELEAU

Appuyé par : Denis GAMELIN

Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 31 mai 2018, soit et est adopté.

5. FINANCES

DÉPÔT 5.1 DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 20 JUIN 2018

Stéphanie Girardeau, technicienne en comptabilité, dépose l'état des revenus et dépenses au 30 mai 2018.

76-06-2018 5.2 COMPTES PAYÉS, DÉDUCTION À LA SOURCE ET DÉCLARATION AU 20 JUIN 2018

Il est proposé par : Nicole BERNÈCHE

Appuyé par : Yves MORIN

Et résolu :

QUE les comptes payés au 20 juin 2018, des chèques numéros 3000 à 3013 totalisant **5,500.64\$** soient et sont adoptés.

QUE les retraits directs effectués au 20 juin 2018 représentant 16 transactions totalisant **25,342.90\$** soient et sont adoptés.

QUE les déductions à la source provinciales et fédérales pour le mois de mai 2018, payées le 11 juin 2018, totalisant **9,596.75\$** soient et sont adoptées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

77-06-2018 6.1 FORMATION LOGICIELS SPORT-PLUS POUR LA GESTION D'INSCRIPTIONS EN LIGNE

ATTENDU QUE nous aimerions offrir d'avantage de service aux usagers du CSCB pour ce qui est des modalités d'inscription lors des inscriptions à nos activités ;

ATTENDU QUE logiciels Sport-Plus offre un programme de formation pour la gestion d'inscriptions en ligne, ce qui accélère le processus d'inscription des clients aux activités proposées par le service de loisirs et par le CSCB. Cette formation se donnera à distance par téléphone. Le coût de cette formation est de CENT VINGT DOLLARS (120.00\$) plus les taxes pour un nombre illimité de personne, pour trois (3) heures de formation ;

ATTENDU QUE les employées qui prendront part à cette formation seront Annik Paquin, Maxine Fournier, Mélanie Alouis, Stéphanie Marier et Chantal Desrochers ;

Il est proposé par : Denis GAMELIN

Appuyé par : Mario FRIGON

Et résolu :

QUE les membres de la Régie inter municipale du CSCB acceptent de déboursier la somme de CENT VINGT DOLLARS (120.00\$) plus les taxes, pour trois (3) heures de formation afin que Madame Annik Paquin, Madame Maxine Fournier, Madame Mélanie Alouis, Madame Stéphanie Marier et Madame Chantal Desrochers puissent suivre la formation pour la gestion d'inscriptions en ligne.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, soussignée, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, certifie que le CSCB dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

78-06-2018 6.2 RENOUELEMENT DE LA CONCESSION DU PRO-SHOP

Le conseiller Monsieur Yves Morin quitte son siège pour ce point.

ATTENDU QUE le service du magasin «Pro-shop» sera renouvelé avec M. Claude Morin.

Il est proposé par : Denis GAMELIN

Appuyé par : Daniel ROCHELEAU

Et résolu :

QUE les membres de la Régie du CSCB acceptent d'octroyer le contrat pour une durée d'un an, celui-ci se terminera le 31 juillet 2019 ;

QUE l'adjudicataire devra remettre au Centre sportif et culturel de Brandon quatre (4) chèques postdatés couvrant la période du 1^{er} août 2018 au 31 juillet 2019, au montant total de HUIT CENT QUINZE DOLLARS (815.00\$), taxes en sus. Ce montant est accordé en prenant en considération la grandeur actuelle du pro-shop ;

QUE l'adjudicataire n'aura pas le droit de sous-louer ledit emplacement ni de céder le présent contrat, en tout ou en partie, sans avoir au préalable obtenu le consentement par écrit du centre sportif et culturel de Brandon. Même lorsque tel consentement écrit sera donné par le centre sportif et culturel de Brandon, à sa discrétion et aux conditions qu'il jugera opportun, l'adjudicataire demeurera responsable envers le centre sportif et culturel de Brandon de l'exécution des obligations stipulées ;

QUE l'adjudicataire devra louer le local d'aiguillage au centre sportif et culturel de Brandon et offrir un service d'aiguillage selon les heures de location de glace de l'aréna ;

QUE le service d'aiguisage devra être ouvert lorsque les activités du centre sportif et culturel de Brandon le justifieront afin d'offrir un service accessible à la clientèle ;

QU'EN plus des services d'aiguisage de patins, l'adjudicataire pourra aussi offrir d'autres services connexes dont :

- La vente de matériel sportif léger lié aux activités sur glace (bâtons de hockey, palettes, ruban adhésif, lacets, bas, protecteur de lames, etc.)
- Des réparations mineures (pose de rivets, réparations de bâtons de hockey, etc.)
- L'adjudicataire pourra offrir, s'il le souhaite, un service de location d'équipement (patins, casques et gants.)

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Le conseiller Monsieur Yves Morin reprend son siège.

79-06-2018 6.3 RENOUELEMENT D'ÉCHANGE DE SERVICES AVEC LA COMPAGNIE ELPC

ATTENDU QUE nous avons actuellement le service internet de la compagnie ELPC pour du WiFi dans le Centre de conditionnement physique libre Lefrançois Sports ;

ATTENDU QUE nous voulons renouveler l'échange de services qui consiste à avoir le WiFi gratuit en échange de quatre (4) puces électroniques avec abonnement Bronze, offert aux employés de la compagnie ELPC, donnant accès au Centre de conditionnement physique pour une durée d'un (1) an, soit du 27 juillet 2018 au 26 juillet 2019 ;

Il est proposé par : Denis GAMELIN

Appuyé par : Mario FRIGON

Et résolu :

QUE les membres de la Régie inter municipale acceptent de renouveler l'échange de services entre la compagnie ELPC et le Centre sportif et culturel de Brandon.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

80-06-2018 6.4 SANTÉ À CŒUR – LOCATION DE LA SALLE JEAN COUTU

ATTENDU QUE nous avons reçu une demande écrite de la part de Madame Jocelyne Beaudry, pour le renouvellement des locations dans la salle Jean Coutu, dans le cadre de deux (2) activités de ViActive ;

ATTENDU QUE ces locations sont pour la session d'automne et d'hiver. La session d'automne est d'une durée de douze (12) semaines, soit du 10 septembre au 17 décembre 2018, tous les lundis de 9h à 12h, considérant les dates non disponibles de la salle Jean Coutu. La session d'hiver est d'une durée de quinze (15) semaines, soit du 7 janvier au 29 avril 2019, tous les lundis de 9h à 12h, considérant aussi les dates non disponibles de la salle Jean Coutu ;

ATTENDU QUE Madame Beaudry aimerait avoir le même tarif réduit pour ces locations, soit un tarif de SOIXANTE-DEUX DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (62.50\$) par jour, taxes incluses. Le coût total pour la session d'automne est de SEPT CENT CINQUANTE DOLLARS (750.00\$) taxes incluses et le coût total pour la session d'hiver est de NEUF CENT TRENTE-SEPT DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (937.50\$) taxes incluses ;

Il est proposé par : Nicole BERNÈCHE

Appuyé par : Mario FRIGON

Et résolu :

QUE les membres de la Régie Inter municipale du CSCB acceptent le tarif quotidien demandé par *Santé à cœur D'Autray-Matawinie*, soit SOIXANTE-DEUX DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (62.50\$) par jour, taxes incluses. Le coût total pour la session d'automne est de SEPT CENT CINQUANTE DOLLARS (750.00\$) taxes incluses et le coût total pour la session d'hiver est de NEUF CENT TRENTE-SEPT DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (937.50\$) taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7. VARIA

8. CORRESPONDANCES

9. PÉRIODE DES QUESTIONS

81-06-2018 10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Mario FRIGON

Appuyé par : Denis GAMELIN

Et résolu :

QUE la séance ordinaire de ce 21 juin 2018, soit levée à 20h45.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

***Gaétan Gravel, président et Maire
de Ville de Saint-Gabriel***

***Michel St-Laurent, Directeur général
et secrétaire-trésorier par intérim de
la Régie inter municipale du CSCB***